

## La conscience de la justice et du dépôt en Islam

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ  
﴿ إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَنْ تُؤَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَىٰ أَهْلِهَا وَإِذَا حَكَمْتُمْ بَيْنَ  
النَّاسِ أَنْ تَحْكُمُوا بِالْعَدْلِ ... ﴾  
سورة النساء، 58/4

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو بْنِ الْعَاصِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ:  
" إِنَّ الْمُقْسِطِينَ عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَىٰ عَلَىٰ مَنَابِرٍ مِنْ نُورٍ عَنِ يَمِينِ  
الرَّحْمَنِ، الَّذِينَ يَعْدِلُونَ فِي حُكْمِهِمْ وَأَهْلِيهِمْ وَمَا وَلَوْا"  
سنن النسائي، كتاب آداب القضاة، 1

### Mes chers frères !

Notre religion ordonne à chaque croyant d'être juste et de respecter les dépôts qui lui sont confiés. Le Coran nous enseigne clairement:

« Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. »<sup>1</sup>

En effet, là où les dépôts ne sont pas respectés, la balance de la justice se brise, et là où la justice fait défaut, les dépôts ne sont pas confiés à ceux qui les méritent. La justice est la valeur fondamentale de la société, la garantie de la paix et le pilier de la confiance.

Là où la justice disparaît, l'injustice s'installe inévitablement. Concernant l'injustice, que notre religion interdit formellement, notre Prophète (saw) nous dit : « Prenez garde à l'injustice, car le Jour de la Résurrection, elle sera ténèbres profondes pour l'opresseur. »<sup>2</sup>

### Chers croyants !

Le dépôt ne se limite pas aux biens qu'une personne nous confie. Notre famille, nos enfants, nos fonctions, notre savoir, la société dans laquelle nous vivons, et même notre religion, ainsi que chaque bénédiction innombrable qui nous a été accordée, sont autant de dépôts. Nous devons les traiter avec justice. La justice n'est pas seulement la responsabilité des dirigeants, mais celle de chacun d'entre nous. Le père doit être juste envers ses enfants, l'employeur envers son employé, l'employé envers sa fonction, le commerçant envers son client, l'enseignant envers son élève, le voisin envers son voisin. Ainsi, chaque être humain

doit respecter les droits de son Créateur, de ses semblables et de toute la création.

Pour ceux qui observent la justice dans chaque situation, ce hadith nous annonce cette bonne nouvelle : « Ceux qui agissent avec justice envers les personnes qu'ils dirigent, leur famille et ceux dont ils ont la responsabilité seront, auprès d'Allah, sur des minbars (chaires) de lumière, à côté du Très-Miséricordieux. »<sup>3</sup>

La justice prend tout son sens lorsqu'elle imprègne tous les aspects de la vie. Le croyant doit s'efforcer d'être équitable même dans les situations les plus simples. Notre Prophète (saw) a dit : « Soyez équitables entre vos enfants, ne serait-ce que pour le petit baiser. »<sup>4</sup>

### Chers fidèles !

Malheureusement, dans le monde où nous vivons, de nombreuses personnes subissent l'injustice. Combien d'opprimés n'ont même pas accès à une nourriture saine ou à de l'eau potable ! Il nous incombe d'écouter le cri silencieux de tous ces opprimés, de soutenir leurs revendications de justice et de respect des dépôts. Défendre la justice et les dépôts, c'est parfois sauver une vie, parfois restituer un droit à son propriétaire, ou encore s'opposer au tyran pour prendre parti pour l'opprimé.

Le croyant est celui qui a conscience qu'il devra rendre des comptes à Allah pour chaque dépôt qui lui a été confié. Notre Prophète (saw) nous a enseigné cette belle règle morale :

« Rends le dépôt à celui qui te l'a confié. Si quelqu'un te trahit, ne le trahis pas en retour. »<sup>5</sup>

Le croyant qui vit avec cette conscience ne portera jamais atteinte aux droits des autres, même s'il a lui-même subi une injustice.

Qu'Allah fasse de nous des serviteurs qui respectent les dépôts et ne s'écartent jamais de la justice. Âmine!



<sup>1</sup> Sourate An-Nisâ, 4:58

<sup>2</sup> Mouslim, Birr, 56

<sup>3</sup> An-Nasâî, Âdâbou'l-Koudât, 1

<sup>4</sup> Abdourrazzâk, al-Mousannaf, n° 16501

<sup>5</sup> Tirmidhî, Bouyouû', 38